



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai , à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Excusés : 2	
1 pouvoirs	
Absents : 0	
Votants : 26	
En exercice : 27	Étaient présents : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 22 mai 2026,	
Publiée, le 22 mai 2026,	
Notifiée, le 22 mai 2026.	
	Étaient absentes excusées : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC).
	Assistait également au titre des services : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.
	Secrétaire de séance : M. Nicolas CLÉMENCEAU
	Date de la convocation : 12 mai 2026
Délibération n°260519_14	FINANCES Avenant n°1 au lot 3 Assurances Protection Juridique et Fonctionnelle avec Groupama

Madame l'Adjointe au Maire rappelle la délibération suivante :

n°21.6.4 attribuant le marché d'assurances pour les années 2022-2027. Le lot 3 – Protection juridique et fonctionnelle a été attribué à GROUPAMA pour un montant annuel de 1 374.18€ TTC.

Il convient donc de conclure un avenant n°1 au lot n°3 – Protection juridique – Protection fonctionnelle pour le marché d'assurances pour les années 2022 à 2027 comme suit :

- Montant initial marché HT : 1 257.45€ soit 1 374.18€ TTC (taxes d'assurances comprises)
- Montant du marché en 2026 (après avenants) H. T. 1 669.52€ soit : 1 893.24€ TTC

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de la CAO en date du 11 mai 2026,

Considérant les évolutions tarifaires décidée par GROUPAMA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 3 – Protection juridique et fonctionnelle du marché d'assurances pour les années 2022 à 2027 avec GROUPAMA.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260519-DCM260519_14-DE
Reçu le 22/05/2026